

Conditions Générales

Séjours de Vouvray

Amicale Laïque de Saint Briec

A quoi correspondent les prix des séjours ?

Les prix s'entendent tout compris (adhésion incluse) : hébergement, transport, alimentation, activités, encadrement, assurances (sauf assurance personnelle annulation), frais de dossier. Nos prix sont forfaitaires : aucun remboursement ne pourra avoir lieu si le jeune n'a pas utilisé une prestation (ex : arrivée directe au centre...). Quel que soit le motif d'interruption, tout séjour commencé est dû.

Hébergement

Le type d'hébergement est mentionné pour chaque séjour : camping, chalet.

Transport

Le mode de transport est mentionné pour chaque séjour : minibus, autocars de catégorie tourisme ou grand tourisme.

Formalités administratives

- ✓ Une attestation de capacité à la pratique des activités nautiques et aquatiques.
- ✓ Fiche sanitaire

Tous les documents demandés devront être adressés impérativement dans les délais impartis à l'Amicale Laïque ou exceptionnellement et sur accord du directeur remis au moment du départ. La non présentation des documents demandés comprenant les autorisations légales complétées et signées dans sa totalité sera considérée comme une annulation non justifiée. Aucun jeune ne pourra être admis dans nos séjours sans ces documents.

Renvoi d'un jeune pendant le séjour

Tout manquement grave aux règles élémentaires de la vie de groupe, tout comportement mettant en danger physique ou moral le jeune lui-même ou tout ou partie du groupe pourrait entraîner l'exclusion d'un participant. Elle sera sans appel et les frais engagés seront assumés par les parents ou les responsables légaux du jeune.

Réclamations

Les réclamations concernant les séjours devront être effectuées par lettre recommandée à l'Amicale Laïque dans un délai de trente jours après le séjour.

Les photos ou vidéos prises durant les centres de vacances pourront être utilisées ultérieurement (brochure, catalogue, site internet...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à l'Amicale Laïque.

Modification et annulation d'un séjour par l'Amicale Laïque

En cas d'inscriptions insuffisantes, l'Amicale Laïque se réserve le droit d'annuler un séjour. Si le séjour auquel votre enfant est inscrit ne peut avoir lieu, l'Amicale Laïque vous préviendra au plus tard 21 jours avant le départ et proposera ou le transfert sur un autre séjour ou le remboursement des sommes versées.

Si pour une raison indépendante de sa volonté, l'Amicale Laïque devait modifier les conditions d'hébergement ou de transport, elle en avertirait immédiatement le participant. De même si une activité dominante ne pouvait être pratiquée, l'Amicale Laïque s'engage à remplacer celle-ci par une activité compensatrice. Dans ces deux cas, le participant pourra décider soit d'annuler son inscription, les acomptes versés lui seront alors remboursés sans retenue, soit d'accepter les propositions sans autre recours ultérieur possible.

Annulation par la famille

Toute annulation doit être signalée au plus tôt par téléphone et confirmée par courrier. Quel qu'en soit le motif, les retenues s'organisent selon le barème suivant :

Pour toute annulation 50€ pour frais de gestion de dossier.

Si l'annulation survient :

- ° Entre 21 jours et 15 jours avant le départ, il sera retenu 30% du montant total du séjour.
- ° Entre 14 jours et 7 jours avant le départ, il sera retenu 50% du montant total du séjour.
- ° A partir de 6 jours avant le départ, la totalité du séjour sera retenue.

Quelque soit le motif de l'interruption du séjour, tout séjour commencé est dû.

Protocole sanitaire relatif aux séjours de vacances avec hébergement dans le cadre de la crise sanitaire

L'Amicale Laïque s'engage à respecter et à faire respecter les mesures de protections et mesures sanitaires qui seront prises par le gouvernement à l'échelle nationale afin d'enrayer l'épidémie de COVID 19.

En cas d'interdiction d'organiser des séjours de vacances l'Amicale Laïque s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées.